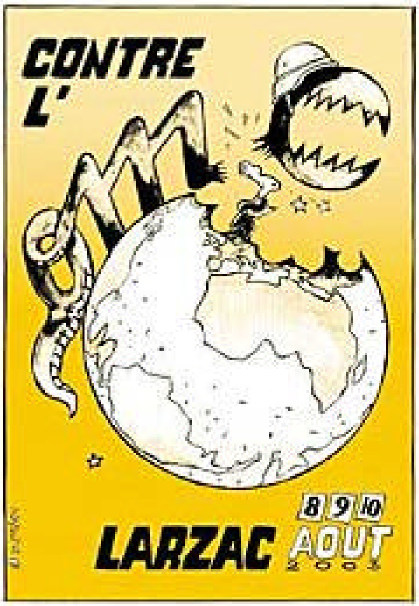
LE GRAIN DE SABLE

N° 435 – MARDI 22 JUILLET 2003

attac

MONTREAL, LARZAC, TRENTO, CANCUN

Dans ce numéro



Mobilisations contre l'OMC

- Montréal du 27 au 30 juillet (contre la Mini-ministérielle OMC voir http://montreal.resist.ca)
- Larzac les 8, 9 et 10 août (à l'initiative de la Confédération paysanne voir www.larzac2003.org)
- Riva del Garda (Trento) 4, 5 et 6 septembre (contre la réunion des Ministres européens du commerce voir www.stopwtoriva2003.org)
- Cancun 10 au 14 septembre (contre la Ministérielle de l'OMC, voir http://www.cancuncommittee.org/)

1- Compte à rebours pour Cancun: un processus de négociation opaque, exclusif et sans règles (Par Aileen Kwa)

Avec le Sommet ministériel de Cancun dans moins de 60 jours ouvrés, l'OMC – de façon habituelle quand elle est sous pression – a opté pour un mode plus secret et moins transparent de consultations. Le processus est caractérisé par la "flexibilité" – c'est-à-dire que les procédures sont inventées au coup par coup pour répondre aux intérêts des puissants – et l'opacité. Le Secrétariat et les Présidents des organes de négociation contrôlent étroitement le processus au lieu de jouer leur rôle de simple facilitation, et ce sont les ministres qui sont mis en avant, et non les experts techniques de Genève, plus familiers avec le langage très technique et ses embûches cachées.

2- Redynamiser le mouvement pour la réforme de l'immigration (Par Théo Reys)

Il n'y a pas si longtemps, les USA semblaient se diriger vers une loi pour la légalisation massive des immigrés. Le président Bush et le Président mexicain Vicente Fox étaient engagés dans des discussions bilatérales sur le sujet de millions d'immigrants mexicains sans papiers. Au même moment, des organisations à travers le pays se mobilisaient pour s'assurer que cet agrément dépasserait le simple stade de programme de travailleurs invités sans droit du travail et inclurait des immigrants d'autres pays.

3- José Bové, un cas emblématique de la pénalisation globale du mouvement social (Par Syndicat de la magistrature)

Les formes les plus spectaculaires de cette répression de la contestation sont les poursuites mises en oeuvres depuis deux ans contre des militants, qu'ils soient salariés, paysans, étudiants, ou grévistes. Contre des salariés : Un militant de la CGT, A Hébert, a été condamné en 2002 à de l'emprisonnement ferme, alors qu'il participait à une manifestation de protestation contre la fermeture de l'hopital de Cherbourg. Contre des Paysans: Outre J. Bové, de nombreux opposants aux OGM ont été condamnés en 2001 et 2002 par des tribunaux correctionnels (Agen, Valence, Foix), parfois à des peines d'emprisonnement ferme, pour avoir arraché des plantes transgéniques. Contre des étudiants: L'année dernière, A Meguini, manifestant contre les centres de rétention des étrangers, dans le mouvement "no border",a été condamné à 3 mois d'emprisonnement ferme. Enfin, à l'occasion du vaste mouvement de grève contre les retraites et pour la défense de l'Education Nationale, des dizaines d'enseignants ont été pourchassés par la police lors de la manifestation du 10 juin place de l'opéra, à Paris, puis placés en garde en vue; de nombreux grévistes vont se voir imposer, sans aucun échelonnement et pour la première fois depuis 20 ans, des retenues d'un mois et demi de salaire, afin de "payer"leur opposition à la réforme des retraites.

Illustration uniquement disponible dans la version PDF.
« Contre l'OMC » - www.larzac2003.org

Compte à rebours pour Cancun: un processus de négociation opaque, exclusif et sans règles

Par Aileen Kwa, analyste politique travaillant pour "Focus on the Global South" à Genève
Traduction. Michel Quinet, Jean-Pierre Renard Coorditrad, traducteurs bénévoles (*)

Avec le Sommet ministériel de Cancun dans moins de 60 jours ouvrés, l'OMC – de façon habituelle quand elle est sous pression – a opté pour un mode plus secret et moins transparent de consultations. Le processus est caractérisé par la "flexibilité" – c'est-à-dire que les procédures sont inventées au coup par coup pour répondre aux intérêts des puissants – et l'opacité. Le Secrétariat et les Présidents des organes de négociation contrôlent étroitement le processus au lieu de jouer leur rôle de simple facilitation, et ce sont les ministres qui sont mis en avant, et non les experts techniques de Genève, plus familiers avec le langage très technique et ses embûches cachées.

Pour couronner le tout, il n'y a aucun texte préliminaire pour le Sommet ministériel et les Membres des pays en voie de développement ignorent quand il existera. On a dit aux membres que ce ne sera pas clarifié avant le 24 juillet, juste trois semaines ouvrées avant Cancun, ce qui ne laissera aux délégations des pays en voie de développement qu'un temps très court pour répondre au texte et se coordonner entre elles.

LES ENJEUX DE CANCUN

Les enjeux de Cancun sont importants pour ce Sommet ministériel. Le fait que des rendez-vous importants sur les questions de "développement", à propos du traitement spécial et différencié, ainsi que des services publics et de la santé ont été manqués l'an dernier, a fait mettre en question la sincérité des membres influents de l'OMC – et spécialement les Etats-Unis et l'Union Européenne - à vouloir réellement présenter un programme de "développement". L'image publique de l'OMC est à l'avenant et le Secrétariat, les Etats Unis et l'Union Européenne cherchent à limiter les dégâts. Cancun sera décisif pour perdre ou gagner la bataille pour restaurer l'image de l'OMC.

De plus, les modalités de négociation sur l'agriculture devaient être acceptées fin mars et il n'y a toujours pas d'accord en vue, et les décisions d'entamer les négociations sur l'investissement, la concurrence, la transparence dans la gouvernance des approvisionnements et les aides au commerce (thèmes de Singapour) doivent être prises à Cancun. Les acteurs majeurs de l'OMC ne veulent pas voir Cancun se transformer en un autre Seattle où aucun accord n'avait été trouvé. En plus d'un désastre relationnel, un tel scénario pourrait amener la fin du "round" de négociation qui doit être bouclé en décembre 2004. (Le Commissaire européen Pascal Lamy et le représentant américain au commerce Robert Zoellick doivent tous les deux quitter leur poste à la fin de 2004 et aimeraient sans aucun doute voir un "succès" se concrétiser avant de partir.) Cependant en matière d'agriculture les Etats Unis et l'Union Européenne maintiennent leurs positions, apparemment irréconciliables. Sur les nouveaux sujets, les négociations de Genève ont juste mis en lumière les grandes différences qui existent entre les pays développés et les pays en voie de développement. A la suite de l'impasse en agriculture, les pays en voie de développement reviennent sur les négociations de l'Accord Général sur Le Commerce et les Services (GATS). Presque deux mois après le début du "round des offres", au moment où les pays indiquent les secteurs où ils veulent libéraliser, peu sont ouverts et ceux qui ont l'intention de faire des offres affichent des positions minimalistes.

Cette impasse n'est pas étrangère aux négociations commerciales: cela fait partie intégrante des stratégies de négociation des grands acteurs - tenir des positions extrêmes, négocier en dehors avec des égaux (les Etats Unis et l'Union Européenne vont en venir à leurs propres négociations privées), offrir quelques carottes et menacer du bâton les pays en voie de développement en y ajoutant une forte dose de contacts personnels avec les ministres et une sauce épaisse de "persuasion" et de coercition. En fin de compte, il est possible d'arracher un "consensus" à la fin (comme on l'a vu au Sommet ministériel de Doha en 2001), mais le contrôle du processus par quelques-uns devient de la dernière importance si la conclusion "correcte" doit être atteinte. Ce n'est pas là que conduisent la transparence et la cohésion dans le processus de prise de décision pour la préparation du Sommet ministériel et pendant le Sommet lui-même, comme on l'a vu à Seattle, où le texte préliminaire était un texte de membres opposé au texte des présidents, et reflétait la variété des différentes positions tenues par les membres.

Au contraire, la marginalisation, l'exclusion et l'opacité sont nécessaires, mais encore une fois cela doit être habilement orchestré pour qu'il y ait au moins une apparence d'intégration pour empêcher ceux qui sont marginalisés de se révolter.

C'est exactement ce qui se déroule aujourd'hui à Genève, alors que 146 nations se préparent pour le cinquième Sommet ministériel qui doit se dérouler en septembre.

CARACTERITIQUES DE LA PREPARATION DE CANCUN

1. Flexibilité - Aucune règle de procédure claire.

Depuis mars de cette année, il y a déjà des rumeurs sur la façon dont le sommet de Cancun se prépare, y compris de nombreux bruits selon lesquels le Sommet ministériel échouerait et que le "round" serait prolongé. Diverses idées ont été échangées sur comment aborder la préparation du Sommet ministériel de telle façon qu'un consensus puisse être trouvé - une déclaration, un communiqué, un rapport d'étape, ou pas de déclaration du tout, mais il n'y a pas eu de réelle discussion à propos de ces questions entre l'ensemble des membres. Le 8 mai, plutôt que de consulter les membres, le directeur général, Supachai Panitchpakdi et le président du Conseil Général, l'ambassadeur

uruguayen Carlos Perez del Castillo ont convoqué les chefs des délégations (souvent les ambassadeurs) pour une réunion informelle d'"information" sans compte-rendu, où ils ont été "informés" de ce que serait le processus de préparation.

Au lieu d'esquisser une approche claire des négociations menant à Cancun, Castillo a dit que alors que tous les membres avaient fortement intérêt à avoir "un plan aussi clair et prévisible que possible pour les semaines à venir… Je suis sûr que vous comprendrez qu'il n'est pas possible aujourd'hui de prévoir chaque étape ou son échéance avec certitude… Nous allons devoir conserver la flexibilité nécessaire pour gérer un processus évolutif, en opérant bien sûr dans la transparence et de façon ordonnée" (JOB (03)/88, 9 mai 2003).

La "flexibilité" à laquelle il fait référence avait été au cœur d'un débat passionné après Doha. Les pays du « Like Mind Group » (LMG), qui incluait Cuba, la République Dominicaine, l'Égypte, le Honduras, l'Inde, l'Indonésie, la Jamaïque, le Kenya, la Malaisie, l'île Maurice, le Pakistan, le Sri Lanka, la Tanzanie, l'Ouganda et le Zimbabwe ont demandé qu'il y ait des règles de procédure définies avant et pendant le Sommet ministériel (WT/GC/W/471, 24 avril 2002). Par exemple leurs suggestions sur le processus préparatoire avant le Sommet ministériel incluaient:

- Toute procédure de négociation dans la phase préparatoire devrait être adoptée par consensus par les membres lors d'une réunion formelle

- Le programme provisoire serait établi après que les Membres aient eu la possibilité d'exprimer leur point de vue.

- Il y aurait de fréquentes réunions formelles du Conseil Général pour prendre en compte les progrès du travail préparatoire et les minutes de ces réunions seraient établies

- Il y aurait suffisamment de temps pour que les délégations puissent étudier les documents et consulter leurs capitales

- Le projet de déclaration ministérielle devrait faire l'objet d'un consensus. Si tel n'était pas le cas, le projet de déclaration ministérielle devrait faire état des différences d'une manière précise et complète… Si la majorité des membres était fortement opposée à l'inclusion d'un point quelconque dans le projet de déclaration ministérielle, ce point ne serait pas inclus dans le projet de déclaration.

- Dans le processus préparatoire de la Conférence ministérielle, le Directeur Général et le Secrétaire de l'OMC devraient rester impartiaux sur les points spécifiques pris en compte dans la déclaration ministérielle.

Et la liste continue. Ce qui frappe dans ces demandes, c'est leur caractère élémentaire. Ces procédures devraient être à la base de toutes les institutions internationales.

Les LMG s'exprimaient en réaction à l'expérience désagréable que les négociateurs des pays en voie de développement avaient rencontrée au Sommet ministériel de Doha. Murasoli Maran, alors ministre indien du commerce, avait résumé cette expérience des deux derniers jours du Sommet de Doha :

"Seule une poignée de membres de l'OMC a été convoquée pour participer (dans la salle de réunion verte). Même pendant la nuit de discussions entre le 13 et le 14 novembre, la session "non-stop" qui a duré 38 heures, les textes apparaissaient toutes les heures pour discussion sans donner le temps aux délégations de les examiner. Qui a préparé l'avalanche de projets après projets? Pourquoi? Nous ne savons pas. A la onzième heure, - probablement après 37 heures et 45 minutes - ils ont produit un projet - comme un magicien sortant un lapin de son chapeau - et ont dit que c'était le projet final.

La tactique semblait être de produire un texte aux dernières heures et de forcer les autres à l'accepter ou à s'en rapprocher. Cela serait-il arrivé dans n'importe quelle autre conférence internationale ?

Certainement pas. Ainsi, avec peine et angoisse, je dirais que n'importe quel système qui oblige dans les dernières minutes les pays en voie de développement à accepter des textes dans des domaines cruciaux pour eux ne peut pas être un système loyal. Je voudrais fortement suggérer que les membres de l'OMC s'interrogent sérieusement sur la loyauté de la procédure préparatoire pour les conférences ministérielles." (discours au sommet de l'Économie indienne, 4 décembre 2001).

Cependant, la position du LMG a été violemment combattue par un groupe de pays développés. Conduit par l'Australie, le groupe, qui comprenait la Suisse, le Canada, la Corée, le Mexique, la Nouvelle Zélande, Singapour(WT/GC/W/477, 28 juin 2002) réclamait la "flexibilité". Ils argumentaient que "des approches décisives et détaillées des processus préparatoires sont inappropriées et ne créeront pas les meilleures conditions pour faire émerger un consensus lors de la réunion de Cancun. Dans une organisation dirigée par les membres les procédures doivent rester flexibles. Nous devons éviter les rigidités".

Les pays du LMG n'avaient pas le poids politique pour imposer leurs vues sur l'institution lors des consultations qui ont pris fin en 2002. Un pays signataire du texte a dit qu'il était depuis passé aux oubliettes. Ces pays ont demandé à l'ambassadeur de l'Uruguay de commencer une nouvelle fois les consultations au nom du LMG, mais ne sont pas sûrs de son niveau d'engagement.

Il est troublant qu'une organisation internationale censée fonctionner sur des règles fasse fi des procédures ou en invente au coup par coup de façon à arriver à la situation qui produira un résultat correspondant aux intérêts de ses membres les plus puissants.

2. Obscurcissement et opacité.

Ce genre de "flexibilité" conduit à l'obscurcissement et à l'opacité. Le processus de négociation est pour l'instant masqué par des inconnues, ce qui ne peut que conduire à des surprises dans la préparation du Sommet ministériel ou lors du Sommet lui-même. Cela mettrait les pays en voie de développement sur la défensive, et les limiterait à un rôle passif.

Lors de la même réunion du HOD le 8 mai, le Directeur Général, Supachai, a dit aux membres que l'ensemble des textes n'arriverait au niveau du Conseil général que le 24 juillet. Pendant ce temps, les négociations vont continuer dans les différents groupes. Les délégués des pays en voie de développement ne savent pas exactement si un quelconque projet de déclaration sera alors publié le 24 juillet. Un délégué, se référant au mini sommet du Canada, auquel environ 25 membres seront invités et qui se tiendra très certainement fin juillet, pensait qu'un projet de déclaration ne serait pas disponible avant le début ou le milieu d'août, en fonction du résultat de la réunion canadienne.

L'OMC ferme deux semaines en été, du 26 juillet au 10 août. Tout projet publié après la fermeture laissera aux délégués environ trois semaines pour réagir. Si l'on ajoute à cela la manière dont les projets sont maintenant rédigés par les présidents (voir paragraphe suivant), la brièveté du délai est une source de préoccupation. Généralement les délégués devraient avoir assez de temps pour envoyer les projets dans leurs capitales, se coordonner avec les autres pays en voie de développement et donner leur sentiment lors des sessions du Conseil Général. Un délai de trois semaines semble bien conçu pour court-circuiter ces réponses, de telle façon que les plus importantes décisions seront reportées à Cancun pour être prises par les ministres, dont la maîtrise des questions techniques complexes sur le commerce ne peut pas être comparée avec celle de leurs experts commerciaux à Genève.

3. Textes de présidents plus que textes de membres : les présidents imposent plus qu'ils n'aident les négociations.

A l'époque du GATT comme dans les premières années de l'OMC, on n'a jamais entendu parler d'un président qui aurait mis en avant un texte donnant son avis là ou un compromis entre les membres serait possible. Traditionnellement le rôle d'un président est de faciliter les négociations entre les membres de manière à travailler malgré les divergences. Si des divergences persistent, les textes de négociations produits par les présidents reflèteront ces divergences d'opinion, en mettant les différentes versions entre parenthèses. Le résultat serait un "texte de membres".

Stuart Harbinson présidait le Conseil Général avant le Sommet de Doha quand il était ambassadeur de Hong Kong. Il créa un précédent dans les procédures de négociation des organisations internationales en prenant sur lui-même de rédiger un "texte de président" durant la préparation du Sommet de Doha. Au lieu de refléter les diverses positions dans son projet, il alla contre les normes internationales et de l'OMC en présentant sa conception d'une position de compromis. Cette technique allait à l'encontre des positions des ministres des pays en voie de développement, les rendait invisibles, en particulier sur les nouvelles questions conflictuelles, et ne reflétait que la position commune des États Unis et de l'Union Européenne.

Malheureusement pour l'OMC, ce précédent dangereux s'est répété depuis Doha dans tous les secteurs clés de négociation. Les textes sur les services publics (TRIPS) et la santé, les négociations tarifaires des produits agricoles et industriels non agricoles ont été produits à la mode Harbinson. Les pays en voie de développement qui avaient élevé des objections lors du pré-Doha (par exemple le Nigeria qui avait dénoncé le texte d'Harbinson, l'Inde, les LCD, le groupe africain, etc.) semblent fatigués de résister et de plus en plus résignés face à de telles stratégies.

Malheureusement, les membres peuvent s'attendre à ce que les choses se répètent avant Cancun. Le directeur général Supachai ne l'a pas caché lors de la réunion du 8 mai quand il a dit : "Les présidents de groupes de négociation travaillent dur actuellement pour remplir leur mandat… Le président du Conseil Général et moi-même travaillerons avec eux pour optimiser les chances de succès de ce processus multi niveaux intégré..." (JOB (03)/88,9 mai 2003)

Ces propos ont été repris le 9 mai par l'ambassadeur américain Deily auprès du TNC, qui parlait de Cancun : "Il nous faut reprendre systématiquement tous les enseignements de Doha, et c'est ce que préparent le Directeur Général et le Président Perez Del Castillo"(Déclaration de l'Ambassadeur Deily, 9 mai 2003)

Commentant la situation actuelle, un ancien ambassadeur au GATT et à l'OMC a dit "Les présidents sont censés faciliter les négociations, et non les anticiper, ni exposer leur interprétation d'un compromis. Nous n'avons jamais osé faire une telle chose avant. Nous étions plus prudents. Nous n'aurions jamais osé avancer notre interprétation d'un compromis quand les membres avaient encore de positions divergentes.
En vertu du fait que les présidents sont choisis parce qu'ils sont proches des acteurs majeurs ou qu'ils ont leur écoute, ils auront certains points de vue. Par

conséquent, lorsque les présidents font état de leurs textes, il est clair que leurs positions reflètent plus les intérêts de certains acteurs plutôt que d’autres."

4. Mini conférences/ Réunion en "chambre verte" et "lobbying" dans les capitales.

Une autre critique apportée à la procédure de négociation pré-Cancun est le "lobbying" auprès des ministres dans les capitales et ce que certains représentants à Genève perçoivent comme la marginalisation des ambassadeurs et des experts à Genève.

Depuis Doha, deux mini-conférences où seuls environ 25 membres étaient invités se sont déjà tenues à Sydney et Tokyo, et deux sont prévues – en Egypte en juin et au Canada en juillet.

Des critiques plutôt virulentes ont été entendues à Genève à la suite de la réunion du Conseil des ministres de l'OCDE de Paris à la fin avril. Certains délégués des pays en voie de développement, parmi lesquels le directeur général, ont rejoint les membres de l'OCDE dans une réunion exclusive sur l'OMC à Paris. A leur retour, les "non invités" ont été informés de ce qui avait été mis en place, ce qui a incité certains à se plaindre de la marginalisation du processus de Genève.

Une mini conférence doit avoir lieu les 21 et 22 juin à Sharm el-Sheikh en Egypte. Les ministres de 27 pays seulement (l'Union Européenne comptant pour un seul membre) ont été invités : l'Australie, le Bangladesh, le Brésil, le Chili, la Chine, le Costa Rica, l'Egypte l'Union Européenne, Hong Kong, l'Inde, l'Indonésie, le Japon, la Jordanie, le Kenya, le Lesotho, la Malaisie, le Mexique, la Maroc, la Nouvelle Zélande, le Nigeria, le Sénégal, Singapour, l'Afrique du Sud, la Suisse, la Thaïlande et les Etats Unis.

Cette mini conférence, qui porte sur les questions d'accès au marché - tarifs industriels, agricoles et services - et les services publics et les traitements spéciaux et différentiels, sera sans aucun doute, comme les questions de Singapour traitées durant un dîner, un moment politique critique dans le règlement des affaires et la mise en forme d'un "consensus" avec les membres des pays en voie de développement. La mini conférence canadienne sera plus cruciale. Avant Doha, la mini conférence de Singapour avait conduit les délégués de Genève au sentiment que "les choses étaient différentes". Les résultats de cette mini conférence de Singapour n'étaient pas différents de ce qui fut finalement adopté à Doha. Il est clair qu'un scénario équivalent est programmé.

Ces mini conférences sont illégitimes, étant donné qu'elles excluent environ 100 membres de l'OMC. C'est un comble qu'un "programme de développement" soit négocié alors que la majorité des pays en voie de développement est absente de la table de négociation.

Alors que les coordinateurs des groupes de pays en voie de développement - les LCD et le groupe africain - assisteront à la mini conférence égyptienne (respectivement le Bangladesh et le Maroc), ils n'ont pas été mandatés pour négocier au nom des autres.

Malheureusement, ces mini conférences sont l'occasion de cooptations ou de pressions fortes. Supervisant un programme plus large, les ministres des pays les moins puissants sont désavantagés dans ces négociations. Il est aussi manifestement anti-démocratique que des décisions prises au sein d'un petit groupe soient présentées comme un fait accompli à l'ensemble des membres.

Un diplomate d'un pays en voie de développement favorable aux nouvelles questions a fait cette observation à propos du partage entre Genève et les capitales : "Nous sommes maintenant dans une impasse. Les ambassadeurs ici ne veulent pas prendre de décisions. Il y a trop d'enjeux et ils ne veulent pas être ceux qui "braderont la maison". Aussi ils laissent les décisions aux personnes importantes. Et ils se plaignent de ce que le processus de Genève est court-circuité."

5. Les négociations de Genève se font sur le mode informel.

Les réunions d'"informations" des responsables de délégations qui ont lieu à Genève en préparation de Cancun se passent aussi sur un mode informel. Cela est également inquiétant et cette préoccupation a été exprimée par l'Inde et plusieurs autres pays en voie de développement lors de la réunion HOD du 8 mai.

L'OMC a une propension à tenir des réunions informelles sans compte-rendu. Dans l'avant-Doha, les réunions préparatoires au niveau du Conseil Général étaient tenues de façon informelle, et étaient parfois suivies de réunions formelles (bien que la fréquence des réunions formelles ait toujours été très insatisfaisante). Comme ces réunions formelles faisaient l'objet d'un compte-rendu, les positions des pays étaient rendues publiques. Ces positions publiques ajoutaient au moins à la transparence de l'institution, et il était possible après la conférence de Doha de comparer les positions finales des pays avec leurs positions initiales. Les différences entre le pré- et le post-Doha faisaient un peu de lumière sur ce qui avait pu se produire dans les coulisses.

En terme de mémoire de l'institution, les réunions formelles avec compte-rendu sont aussi très importantes dans la mesure où cela permet d'informer les nouveaux arrivants des circonstances de l'élaboration du programme actuel. Elles sont également importantes du fait que l'OMC utilise souvent un langage ambigu, de façon à accommoder des positions variées. Les comptes-rendus peuvent aider à éclairer ce qu'il y a derrière les mots ambigus.

Les pays qui sont politiquement plus faibles sont pénalisés sans ces comptes-rendus.

6 Pressions bilatérales.

L'inégalité de pouvoir entre les pays développés et la majorité des pays en voie de développement pèse lourdement sur la capacité des pays en voie de développement à exprimer leurs véritables positions dans les négociations.

Bien que le consensus signifie en théorie que n'importe quel pays peut s'opposer aux propositions qui lui sont faites et donc ouvrir des négociations, pas un pays en voie de développement, pas même l'Inde, n'est capable d'agir ainsi en pratique. Tout pays en voie de développement est vulnérable dans au moins un secteur à l'égard des Etats Unis, de l'Union Européenne ou du Japon. Ce peut être le secteur des exportations, de l'aide, de la dette, de la suppression des prêts du FMI, ou de l'accès préférentiel. (particulièrement l'accord des pays ACP avec les Etats Unis, ou des pays africains avec les Etats Unis dans le cadre de l'Accord Africain de Développement (AGOA)). Les menaces sur les exportations ou le commerce sont des réalités quotidiennes pour les ministres, aussi bien que pour les négociateurs de Genève. Certains pays actuellement en cours de négociation bilatérales sur la liberté du commerce avec les Etats Unis sont aussi particulièrement prudents. En fonction de leur niveau de dépendance et de vulnérabilité, les délégués du Sud contrôlent leur ton dans les négociations.

Si cela n'est pas suffisant pour amener les négociateurs à un silence adéquat, les ambassadeurs risquent évidemment leurs postes. Il y a très souvent des pressions sur les pays pour qu'ils retirent leurs représentants. Une poignée d'ambassadeurs qui se sont fait entendre ont été retirés après Doha, et cela a considérablement affaibli les regroupements de pays en voie de développement à Genève. (Un exemple très récent de cela dans le contexte des Nations Unies s'est vu à New York où l'ambassadeur du Chili a été retiré à cause de son opposition à la guerre en Irak.)

La situation politique générale aujourd'hui - la volonté des Etats Unis d'être ouvertement unilatéral - et les déploiements de forces militaires, sont aussi des facteurs qui invariablement pèsent sur les esprits des ministres des pays en voie de développement engagés dans les discussions de l'OMC.

Un diplomate d'un pays en voie de développement d'Amérique a déclaré : "Le processus actuel est aussi peu transparent que le dernier Sommet ministériel. Franchement, le problème maintenant (en comparaison à l'avant-Doha) est que les pays en voie de développement sont plus faibles qu'avant, en raison des pressions bilatérales et de la situation politique générale".

Selon un diplomate africain, les efforts faits par certains Africains pour amener les autres à une position plus critique sur les aides locales dans les négociations agricoles à Genève du début de l'année ont amené des coups de téléphone dans les capitales. "Quand ils reçoivent un coup de téléphone des gars de Pascal Lamy, ils savent qu'il s'agit d'un truc sensible". Le résultat est que l'initiative a été rejetée et que cela signifie une nouvelle injustice pour les pays en voie de développement.

Nouvelle Zélande : Plus de transparence conduira les négociations à la clandestinité.

De façon inattendue, le 9 mai, à la réunion TNC, l'ambassadeur de Nouvelle Zélande, Timothy Groser, a recommandé aux pays en voie de développement de ne pas demander plus de transparence dans le processus de prise de décision. Il a averti que si le processus de prise de décision devait impliquer l'ensemble des 146 membres, il n'aboutirait pas. Les efforts pour atteindre une transparence interne, dit-il, seraient contre-productifs et conduiraient le processus de négociation à la clandestinité.

On aurait pu espérer un tout autre ton de la Nouvelle Zélande, nation censée "démocratique". De toute façon, le processus semble déjà être devenu clandestin, puisqu'il est entièrement sous le contrôle de l'équipe du directeur général Harbinson et du président du Conseil Général, en alliance avec les acteurs majeurs.

EN CONCLUSION

A moins que les organisations internationales qui créent les règles internationales n'existent dans notre monde d'aujourd'hui que pour légitimer la volonté des puissants, ce qui arrive au sein de l'OMC est une aberration grave des aspirations du "multilatéralisme" auquel la majorité des membres de l'OMC aspire. Plutôt que d'exister pour les faibles, l'OMC fait tout pour institutionnaliser la volonté des puissants.

Peut-être tout se réduit-il à ce que dit John Musonda de "Union Network International" de Zambie :"C'est toujours la vieille équation coloniale. Nos peuples ne possèdent rien, ne contrôlent rien. Leurs peuples (ceux du Nord) sont développés, et ils veulent étendre leur commerce. Nos peuples ne sont pas développés, nous ne pouvons pas étendre notre commerce" (Khan, Farah, IP S 24 mai 203 'Une stratégie pour la prochaine réunion de l'OMC au Mexique").

Essayer d'imposer à la majorité du Sud un programme expansionniste des entreprises multinationales ne peut se faire qu'avec une marginalisation, un obscurcissement, des procédures "dérégulées" et par la "persuasion".

Contact pour cet article. Nicola Bullard N.Bullard@focusweb.org

Focus on the Global South (FOCUS) c/o CUSRI, Chualalongkom University - Bangkok 10330 THAILAND Tel: 662 218 7363/7364/7383 - Fax: 662 255 9976 - Web page http://www.focusweb.org

Redynamiser le mouvement pour la réforme de l'immigration

Par Théo Reys. Fondateur de la Coalition pour la Dignité et l'Amnistie
Traduction. Coorditrad, traducteurs bénévoles (*)

Il n'y a pas si longtemps, les USA semblaient se diriger vers une loi pour la légalisation massive des immigrés. Le président Bush et le Président mexicain Vicente Fox étaient engagés dans des discussions bilatérales sur le sujet de millions d'immigrants mexicains sans papiers. Au même moment, des organisations à travers le pays se mobilisaient pour s'assurer que cet agrément dépasserait le simple stade de programme de travailleurs invités sans droit du travail et inclurait des immigrants d'autres pays.

L'attaque terroriste du 11 Septembre a balayé toute loi sur la légalisation des immigrants et s'est répercuté sur toutes les communautés étrangères quelque soit leur origine.

Mais aujourd'hui, un lueur d'espoir apparaît de nouveau à l'horizon. Les travaillistes et leurs alliés essayent de recréer un mouvement en faveur des droits des immigrants, mais ils doivent surmonter quelques différences qui les paralysent.

"Freedom rides" (Marches pour la Liberté)

L'initiative la plus récente est "la marche pour la liberté des travailleurs immigrés" emmené par le syndicat des employés des hôtels et restaurants (HERE). Les marches pour la liberté, prévues pour septembre et octobre, ont le potentiel pour mobiliser des milliers de personnes à travers le pays et de remettre le droit des immigrants sous les feux de l'actualité.

D'après le coordinateur David Glaser:"ces marches ont des buts très spécifiques: un accès vers la légalisation et vers la citoyenneté, passant par l'amnistie et les droits sur le lieu de travail indépendamment du statut.

HERE est en train de bâtir une coalition de syndicats et d'associations de communautés pour organiser des événements politiques et médiatiques dans plus de 50 villes et pour accueillir et soutenir les nouveaux marcheurs pour le liberté. LIUNA, SEIU, UFCW, UNITE et l'UFW sont parmi les syndicats qui se sont engagés à soutenir les marches.

Bâties sur le modèle des marches de l'ère des droits civils qui ont combattus la ségrégation, les marches pour la liberté des travailleurs immigrés partiront de la côte ouest vers la fin septembre. Des bus partiront de San Francisco, Los Angeles, Las Vegas, Seattle, Minneapolis, Chicago, Boston et Miami, convergeant vers Washington DC le 2 Octobre puis se dirigeant vers New York pour une dernière étape le 4 Octobre.

A chaque étape, les marcheurs organiseront des rassemblements et différents événements. Ils ont prévus d'être reçus par des associations religieuses qui les logeront et les nourriront.

Loi sur la liberté.

Même si ces marches peuvent démarrer un débat national sur la réforme de l'immigration, elle soulignent des thèmes plus que des mesures concrètes. Par contraste, la Coalition Nationale pour la Dignité et l'Amnistie une coalition de centres detravailleurs, et d'associations de travaillistes, de religieux et de défenseurs du droit des immigrants, développent une proposition législative indépendante qu'ils ont soutenus bien avant et depuis le 11 Septembre.

La Coalition a négociée activement avec des représentants du congrès intéressés par sa loi sur la liberté. "La proposition est idéale , quelque chose que chaque immigrant désire" dit Yanira Merino coordinateur immigration du syndicat de travailleurs. " Elle prend en compte les futurs flots d'immigrants vers les États Unis. Si quelqu'un peut prouver qu'il travaille mais n'a pas de papiers officiels, il accédera à un visa de résidence temporaire. Après 3 ans un travailleur pourrait demander un visa de résident permanent ou un autre visa temporaire."

Comme la loi combine une amnistie avec un mécanisme de légalisation des futurs flots d'immigrants, quelques travaillistes ne la voit que comme un mirage .Malgré cela, la Coalition a eu des discussions avec la maison Blanche à son sujet, et d'après Monica Santana du Centre des Travailleurs Latins de New York" Certains secteurs qui n'ont pas accordé assez d'attention à cette proposition, sont forcés de réévaluer cette loi et sont maintenant intéressés."

Le problèmes des travailleurs invités

Certains demandent comment le mécanisme de la loi sur la liberté pour les futurs immigrants sera différent d'une proposition sur les "travailleur invités" car de toute façon il faudra avoir un travail pour demander la résidence temporaire. Dans le programme existant de "travailleurs invités", l'immigrant reçoit un permis lié à un employeur particulier.

D'après Santana:" la différence est que l'employeur n'a pas le contrôle. C'est une résidence temporaire pas un permis de travail. Sont inclus des droits du travail et la possibilité de changer d'employeur."

Les programmes de "travailleurs invités" sont combattus par les défenseurs des droits des travailleurs parce qu'ils mettent le statut d'un travailleur à la merci d'un employeur. Leone Bicchieri, coordinatrice du projet

de justice dans l'industrie de la volaille du comité interconfessionnel national, déclare:"ces programmes ne vont pas vers une amélioration des droits de l'être humain, ils n'iront jamais, c'est pourquoi ils doivent être combattus par tous les moyens".

Les programmes de "travailleurs invités", pense Bicchieri, :" nous disent en gros qu'on peut faire venir des gens d'autres pays, ne jamais les intégrer dans la communauté, utiliser leur travail et les renvoyer chez eux"

Nombreux sont les membres de la communauté immigrée qui considéreraient comme une victoire une loi de compromis qui inclurait une dose de "travailleurs invités", car cela créerait un processus de régularisation en éliminant la peur de vivre sans papiers. Mais comme le précise David Bacon, un journaliste travailliste et activiste pour les droits des immigrants :" Déjà les lois imposant des conditions aux employeurs (de travailleurs invités) sont violées régulièrement. Si on ne peut pas faire respecter les protections existantes, comment fera-t-on passer quelque chose d'encore plus contraignant qui n'est pas efficace pour les travailleurs citoyens"

Redynamiser le mouvement.

Le mouvement travailliste doit être encore plus agressif s'il espère faire passer un programme de légalisation sans disposition de "travailleurs invités". Un sérieux effort pour revitaliser le mouvement pour le droit des immigrants serait encore plus efficace s'il pouvait empêcher certains de ses alliés de se limiter à un programme de "travailleurs invités" et ainsi se donnerait une meilleure position pour négocier avec le patronat et les législateurs.

Les marches pour la liberté sont un pas dans la bonne direction, élargissant la coalition pour amplifier son impact. D'après Bacon: "Il faut redémarrer le mouvement depuis le bas afin de mettre la pression sur le Congrès pour qu'il se concentre sur l'amnistie et la régularisation. Un des outils est la manifestation de rues.
Mais ce qui en partie ferait de la réforme de l'immigration un sujet d'actualité serait d'arriver à faire se battre pour lui-même le mouvement travailliste avec le droit des immigrés au coeur de l'action. Si on pouvait arriver à cela, de façon bruyante, active et démonstrative, ça aiderait à remettre la réforme de l'immigration sur l'agenda du Congrès."

En même temps qu'être vus dans la rue, les travaillistes doivent s'appuyer sur un programme spécifique pour cette réforme. Santana a le sentiment que si une réforme comme le "Freedom" n'est pas sérieusement défendue, les intérêts anti-immigrés du Congrès parviendront à introduire un programme de travailleurs invités et à le faire passer.

Pendant ce temps, les immigrants continueront d'affluer et les employeurs continueront de les recruter. Il semblait que le gouvernement se préparait à agir contre les employeurs quand il s'en est pris à Tyson Foods pour sa tentative d'introduction illégale d'immigrés, mais le cas a été abandonné. Pendant que cette affaire menaçait, cousins et frères continuaient à arriver dans les usines de volailles de Caroline du Nord.

La répercussion les plus importante pour les immigrés a été de rendre leurs vies encore plus précaires qu'auparavant, comme Merino le fait remarquer:"les passeurs sont plus chers, les transports sont plus chers, ce marché se resserre. On continue à accepter des conditions de vie et de travail de plus en plus mauvaises. Nous sommes donc une force de travail devenant plus facile à exploiter."

Contact pour cet article: marsha@labornotes.org

Publié en collaboration avec "Labor Notes" Labour Notes est un magazine mensuel basé à Detroit. Notre but est de réformer et revitaliser le mouvement travailliste. Nous écrivons des articles sur le mouvement que vous ne trouverez nulle part ailleurs. Des nouvelles du coeur des activités du mouvement, des stratégies d'organisation innovantes, des combats de l'internationale travailliste, des travailleurs immigrés et des problèmes que certains leaders syndicaux voudraient bien garder pour eux. Abonnez vous et recevez un exemplaire de "Labour Notes" dans votre boîte aux lettres. www.labornotes.org

José Bové, un cas emblématique de la pénalisation globale du mouvement social

Par Syndicat de la magistrature

José Bové a été incarcéré le dimanche 22 juin à la prison de Villeneuve lès Maguelone, en application d'une condamnation à 10 mois d'emprisonnement pour dégradations volontaires (arrachages de plantes transgéniques). Les méthodes employées pour l'arrestation d'un paysan opposé aux organismes génétiquement modifiés (tout comme le sont 80% des français), sont dignes du grand banditisme: Arrestation à 6 heures du matin pendant son sommeil, fracture de la porte de sa ferme, transport en hélicoptère jusqu'à la prison. Apparemment, pour le Ministre de la Justice, J. Bové est devenu l'ennemi public N°1! Ces procédés s'inscrivent dans une politique de pénalisation des militants du mouvement social, d'abord annoncée par des poursuites judiciaires individuelles, puis confirmée par un arsenal législatif, dont le résultat objectif sera la pénalisation collective des syndicats et des associations.

DES POURSUITES CARACTERISTIQUES D'UNE JUSTICE A DEUX VITESSES:

Les formes les plus spectaculaires de cette répression de la contestation sont les poursuites mises en oeuvres

depuis deux ans contre des militants, qu'ils soient salariés, paysans, étudiants, ou grévistes. Contre des salariés : Un militant de la CGT, A Hébert, a été condamné en 2002 à de l'emprisonnement ferme, alors qu'il participait à une manifestation de protestation contre la fermeture de l'hopital de Cherbourg. Contre des Paysans: Outre J. Bové, de nombreux opposants aux OGM ont été condamnés en 2001 et 2002 par des tribunaux correctionnels (Agen, Valence, Foix), parfois à des peines d'emprisonnement ferme, pour avoir arraché des plantes transgéniques. Contre des étudiants: L'année dernière, A Meguini, manifestant contre les centres de rétention des étrangers, dans le mouvement "no border",a été condamné à 3 mois d'emprisonnement ferme. Enfin, à l'occasion du vaste mouvement de grève contre les retraites et pour la défense de l'Education Nationale, des dizaines d'enseignants ont été pourchassés par la police lors de la manifestation du 10 juin place de l'opéra, à Paris, puis placés en garde en vue; de nombreux grévistes vont se voir imposer, sans aucun échelonnement et pour la première fois depuis 20 ans, des retenues d'un mois et demi de salaire, afin de "payer"leur opposition à la réforme des retraites.

Dans toutes ces affaires, il apparait que ces personnes sont poursuivies parce qu'elles contestent des politiques sociales et économiques ultra-libérales ayant pour conséquences les fermetures d'usines, les OGM et la commercialisation du vivant, la construction d'une Europe forteresse, ou la réforme des retraites.

Comment analyser autrement le choix des parquets, dont le lien hiérarchique avec le pouvoir exécutif est de plus en plus fort, de poursuivre en correctionnelle ces contestataires du système économique ou social, tandis qu'à contrario, d'autres manifestants, eux aussi présumés auteurs de dégradations volontaires, parfois beaucoup plus graves , bénéficient d'une totale impunité. Le saccage du Ministère l'environnement par la FNSEA n'est toujours pas jugé, alors que les faits sont concomitants à ceux pour lesquels Bové est incarcéré. Les chasseurs de la baie de Somme, qui enfreignent devant les caméra les directives européennes et les lois sur la chasse, ne sont pas poursuivis. Pas plus que les routiers qui bloquent les routes, ni que les médecins en grève s'énervant l'année dernière contre des locaux de la caisse d'assurance maladie. Bien loin de nous l'idée que des poursuites pénales seraient opportunes, mais si ceux-là ne sont pas inquiétés, c'est qu'ils défendent des causes purement corporatistes, qui ne remettent pas en cause les intérêts de l'industrie alimentaire ou ceux des fonds de pension pour les retraite, qui ne revendiquent pas un autre monde possible.

On voit bien, à travers ces quelques exemples, le caractère très politique de l'application du principe de l'opportunité des poursuites par les procureurs, d'autant que la sévérité des condamnations à l'encontre des militants du mouvement social, a pour corollaire une justice d'une extrême lenteur et d'une grande clémence à l'égard des puissants: Alors que J.Bové est jeté en prison, JC Trichet, ex-gouverneur de la Banque de France, est relaxé le 18 juin, et nommé, deux jours après, président de la Banque Centrale Européenne. Dans l' affaire du Crédit Lyonnais, dont le trou financier vaut largement le déficit virtuel des caisses de retraites, le parquet n'a bien sûr pas fait appel de la relaxe de JC Trichet, sans doute pour ne pas gêner sa réinsertion professionnelle!

Quant aux hauts fonctionnaires et conseillers ministériels de l'affaire du sang contaminé, ils ont eux aussi été relaxés au bout de 15 ans de procédure. Mais soyons sûr que s'il s'était trouvé, à l'époque, un José Bové pour détruire, au centre national de transfusion, les poches du sang mortel pour les hémophiles, il aurait été immédiatement embastillé pour"dégradations volontaires", car qui détruit un oeuf est beaucoup plus criminel que celui qui détourne 10 boeufs!

DES POURSUITES INDIVIDUELLES QUI SONT ANNONCIATRICES D'UNE PENALISATION COLLECTIVE DES SYNDICATS ET ASSOCIATIONS:

Même si le Président de la République accorde une grâce à J Bové, il ne faut pas qu'un arbre sauvé cache une forêt menacée: La grâce de Bové n'empêchera pas les poursuites pénales individuelles contre d'autres militants de continuer. Ainsi, bien qu'il n'y ait eu aucune violences lors des manifestations en France contre le G8, des personnes trouvées en possession ...d'un stylo-laser, ou d'un opinel ...sur les lieux de rassemblement des altermondialistes de l'anti G8, seront jugées le 17 juillet par le tribunal correctionnel de Thonon les Bains, pour port d'armes de la 6ème catégorie (3 ans de prison et 3750 euros d'amendes encourus). Le parquet, ne craignant aucun ridicule, a même cité en correctionnelle, du chef du même délit, une personne qui avait une pelle et une pioche dans son coffre de voiture. Il s'avère que le porteur de ces armes par destination est archéologue!

Plus graves encore sont les condamnations encourues par deux militants du Pas de Calais, qui ont hébergé des étrangers de Sangatte en séjour irrégulier. Ils risquent 5 ans de prison et une amende de 30 000 euros pour n'avoir pas laissé mourir de faim ou de froid des étrangers sans abri. Ces poursuites s'inscrivent dans une volonté politique, clairement affichée par le gouvernement, de permettre une pénalisation non plus individuelle, mais collective des associations.

Insidieusement, un arsenal législatif est mis en place à cette fin contre les associations d'aideaux étrangers. Il vise particulièrement cette frange des militants du mouvement social, qui se sont reconnus dans les luttes des sans-droits, sans logement, sans travail, et sans papiers.

Une infraction d'aide au séjour irrégulier des étrangers, a été créée, qui, si elle est commise en bande organisée, entraîne une peine de 10 ans

d'emprisonnement et de 750 000 euros d'amende. Rappelons que la bande organisée commence à deux et que l'infraction peut donc être constituée par le fait, pour deux membre d'une association, telle que la CIMADE (association oecuménique d'entraide) ou le GISTI (groupe d'information et de soutien des travailleurs immigrés) de faciliter ou d'aider d'une quelconque manière un sans-papier (conseilsjuridiques, hébergement, aide financière....). C'est ce que ces associations, y compris le Syndicat de la Magistrature, font en permanence!

Ces dispositions créant un délit de solidarité ne suffisaient sans doute pas, car le projet de loi sur la criminalité organisée, qui sera examiné en automne au Sénat, permet à la police de poser des micros (sonorisations), d'avoir recours à des indicateurs (infiltrations), et à des repentis, sans même qu'une instruction soit ouverte, comme si les associations de droit des étrangers faisaient partie de la mafia, ou participaient aux réseaux de trafics d'êtres humains!

Mieux encore, le projet de loi de N. Sarkozy sur l'immigration, qui sera prochainement soumis à l'Assemblée Nationale, prévoit la confiscation des biens des personnes physiques et morales aidant des étrangers en situation irrégulière. La boucle est bouclée; on passe des poursuites pénales contre des militants, à des fermetures annoncées de leurs organisations, car que peut devenir une association de bénévoles lorsqu'elle n'a plus de locaux et plus de compte en banque? Il suffira d'ailleurs qu'un syndicat étudiant ou enseignant s'oppose à l'expulsion d'un étudiant ou d'un professeur étranger, comme cela s'est souvent pratiqué, pour que les syndicats aussi soient menacés dans leur existence, comme personnes morales.*

En effet, la confiscation possible des biens d'une association ou d'un syndicat, en application d'une condamnation pénale, est une arme redoutable, forgée en connaissance de cause, contre des organisations qui indiposent le gouvernement dans sa conception d'une Europe sécuritaire et barbelée: M. Sarkozy s'est sans doute inspiré, dans le rédaction de son nouveau projet de loi, de la façon dont Mme Tatcher liquida les syndicats britanniques. Elle les a étranglé financièrement en instituant une responsabilité collective du syndicat, civilement responsable sur ses biens, des faits pénaux reprochés à l'un quelconque de ses membres.

La Déclaration des Droits de l'Homme (article 2) précise que le but de toute association est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont notamment la liberté est la résistance à l'oppression. Ce n'est pas, semble-t-il, la conception de ce gouvernement CRS (Chirac, Raffarin, Sarkozy).

Contact pour cet article : syndicat.magistrature@wanadoo.fr

*une pétition s'opposant à ce projet de loi peut être signée sur le site GISTI: http://petition.gisti.org/manifeste/index.html

(*) coorditrad@attac.org est l'adresse de secrétariat international des bénévoles qui coordonnent une équipe de 700 traducteurs répartie sur toute la planète. Vous aussi vous pouvez participer. Il suffit de les contacter en précisant votre (ou vos) langue maternelle et les langues depuis lesquelles vous pouvez traduire. Le travail de traduction est basé sur le volontariat et ne vous engage pas à répondre à toutes les demandes tout le temps. Vous travaillez à votre rythme et en fonction de vos intérêts.